

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 15 NOVEMBRE 2023 À 16 H 30, À BAIE-COMEAU ET PAR TEAMS

PRÉSENCES

Ginette Côté, présidente (i)
Benoit Méthot
Solange Turgeon
Johanne Beaudoin
Roger Dubé
Dave Charlton
Diane Ouellet

PAR TEAMS

Manon Asselin, PDG et secrétaire
Guylaine Malaisson
Michaël Lavigne
Kristel Bossé
Jean-Pierre Porlier

ABSENCES

Clermont Martel
David Bédard Méthot
Josée Francoeur

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

La présidente par intérim souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Elle constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

La présidente par intérim fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2023-11-140

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance à huis clos du 20 septembre 2023****Résolution 2023-11-141**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance à huis clos du conseil d'administration tenue le 20 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance publique régulière du 20 septembre 2023**Résolution 2023-11-142**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 20 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance publique

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Rehaussement budgétaire**

Une lettre de confirmation de rehaussement ou de non-rehaussement a été acheminée le 21 septembre dernier à tous les organismes financés au PSOC. Pour les organismes concernés, le versement du rehaussement s'est fait en début novembre.

- **Achat par Corélo du 1572, rue Copaco, Havre-Saint-Pierre**
La transaction a été complétée et la prise de possession a eu lieu le 22 octobre.
- **Politique de gestion intégrée des documents et de l'information**
La nouvelle politique a été déposée dans l'intranet à la suite de son adoption. Dans le bulletin Info-CISSS du 16 novembre, la politique sera présentée.
- **Reddition de comptes 2022-2023 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord (CUCI) – Recommandations et enjeux**
Tous les documents ont été acheminés au MSSS le 21 septembre dernier.
- **Comité régional pour le Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord – Renouvellement de mandat et nouvelle nomination**
Les membres du comité ont été informés de leur renouvellement, et les nouveaux membres de leur nomination.
- **Politique de transport des usagers – Mise à jour**
La politique mise à jour a été acheminée au MSSS et remplacée dans l'intranet et le site Web du CISSS.

3.3. Séance spéciale à huis clos du 28 septembre 2023

Résolution 2023-11-143

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 28 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.4. Séance spéciale à huis clos du 12 octobre 2023

Résolution 2023-11-144

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 12 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.5. Séance spéciale à huis clos du 6 novembre 2023

Résolution 2023-11-145

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 6 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.5.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Nomination au poste de directrice adjointe à la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique**
Mme Geneviève Deschênes, directrice DSMQÉPÉ, a nommé Mme Danie Chamberland au poste de directrice adjointe à la DSMQÉPÉ le 7 novembre dernier, avec une entrée en fonction immédiate.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport de la présidente par intérim du conseil d'administration

Il me fait plaisir de présider cette séance du conseil d'administration pour la première fois en tant que présidente par intérim, à la suite de la démission de M. Denis Miousse qui a choisi de se présenter en campagne électorale à la mairie de Sept-Îles et qui a été élu en tant que maire. Nous lui offrons nos sincères félicitations!

Je débiterai mon mot par un sujet qui nous touche de près, soit le projet de loi 15 visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace. Récemment, six ex-premiers ministres ont fait une sortie publique pour demander au gouvernement de ralentir la cadence et procéder à certains amendements. Parmi les propositions, il était demandé de donner plus de pouvoir aux futurs conseils d'établissement, qui remplaceront les conseils d'administration. De notre côté, nous surveillons les développements et serons prêts lorsque le projet de loi sera adopté.

Par ailleurs, le 29 septembre dernier, les médias et les élus de la Côte-Nord ont eu la chance de pouvoir visiter le chantier de la future maison des aînés et alternative (MDA MA) de Baie-Comeau, dont les travaux devraient se terminer à l'hiver 2024. Cette nouvelle installation permettra une augmentation de 48 places en hébergement, ce qui est une excellente nouvelle. Cette MDA-MA sera divisée en 4 unités de vie de 12 logements, comprenant également une cuisine et un salon dans chacune des unités. Il s'agit d'une toute nouvelle vision en hébergement, d'un milieu de vie avant-gardiste qui permettra aux résidents de se sentir comme à la maison.

Le 6 novembre dernier s'est tenue une journée de grève du front commun, comprenant les quatre catégories syndicales présentes au CISSS de la Côte-Nord, et ce, dans l'ensemble du territoire desservi par notre établissement. Trois autres journées sont planifiées, soit les 21, 22 et 23 novembre prochain. Certains services seront réduits et pourraient être ralentis.

En terminant, l'arrivée de l'automne est souvent propice au développement de divers virus, entre autres celui de la grippe. Les cas de COVID sont également à la hausse. Nous avons la chance que la santé publique veille à la protection des Nord-Côtières et Nord-Côtiers en déployant des campagnes de vaccination. Je vous invite, autant l'ensemble des membres du conseil d'administration que les membres du personnel et la population, à appuyer la santé publique dans cette démarche et d'en faire la promotion.

6. Rapport de la présidente-directrice générale

Madame la présidente, directeurs, gestionnaires et employés du CISSS de la Côte-Nord, Nord-Côtiers et Nord-Côtières, membre des médias, j'aimerais vous partager deux histoires. Souvent, les histoires que vous entendez un peu partout font état des taux de main-d'œuvre indépendante à la hausse, de notre budget déficitaire, des listes d'attente qui s'allongent, etc. Aujourd'hui, je désire partager avec vous deux histoires remplies d'humanisme, de travail d'équipe incroyable, de compassion et de professionnalisme.

La première histoire est celle d'une équipe à Port-Cartier soutenue par des équipes d'un peu partout sur la Côte-Nord. Une équipe précurseuse sur ce qui sera la voie de l'avenir en soins à domicile pour la Côte-Nord, mais aussi pour le Québec.

Depuis le 31 octobre, la ville de Port-Cartier est notre site test pour le déploiement de l'outil technologique en soins à domicile. Une nouvelle technologie qui, non seulement aidera à faciliter le travail des équipes, mais qui assurera une continuité des soins et services aux usagers de leur domicile au centre hospitalier, que ce soit aux urgences ou en hospitalisation, une première au Québec. Une continuité des soins uniforme et intégrée partout sur la côte!

En début de semaine avait lieu la mise en ligne pour un échantillon restreint de dossiers, et quelques jours plus tard, l'ensemble des dossiers. Nos premières mises en ligne ont été couronnées de succès. On a pu constater la disponibilité et l'agilité de l'équipe de déploiement. Certaines employées ont fait des 12 heures et plus cette semaine. Sans elles, nous n'aurions pas pu franchir un pas important vers la transformation. Merci Fanny, Anne et Claudia. Je désire aussi souligner la disponibilité et l'agilité de la gestionnaire du CHSLD de Port-Cartier, M^{me} Brigitte l'Italien, ainsi que toute son équipe qui était prête et a collaboré de façon spectaculaire. La

disponibilité de la Direction des ressources informationnelles et leur soutien sur place a été remarquable. Merci en particulier à Marcel. L'équipe de la Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique a facilité l'accès et le déploiement de notre salle de pilotage. Merci particulièrement à Réjean. Je ne peux passer sous silence l'habileté, l'efficacité et le support de la pilote locale, Cindy Gosselin. Grâce à sa mobilisation, l'équipe de déploiement a réussi à saisir plusieurs dossiers dans un délai plus que satisfaisant. Merci pour la mobilisation interdirection, que ce soit les Archives, la Direction des soins infirmiers, la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique ainsi que toutes les autres directions du CISSS de la Côte-Nord; sans vous tous, ce déploiement n'aurait pas pu être possible.

Port-Cartier est le premier site, l'outil technologique en soins à domicile sera bientôt également dans vos installations. Ce n'est pas parce qu'on est petit qu'on ne peut pas accomplir de grandes choses! Bravo aux équipes, on s'éloigne du papier, on passe en 2023!

Voici maintenant ma deuxième histoire coup de cœur...

On parle souvent de bris de services, de services réduits, mais rarement de tout le travail qui est fait pour éviter ces bris ou réductions. Voici l'une des nombreuses situations où les équipes du CISSS de la Côte-Nord ont travaillé pour s'assurer que les services soient prodigués, mais pour lesquelles nous n'émettons pas de communiqué pour les raconter.

À la fin octobre, le CISSS de la Côte-Nord a évité une découverte en radiologie. Les équipes de la Direction des ressources informationnelles devaient trouver une solution de contournement satisfaisante pour que le radiologiste puisse procéder à la lecture des radiographies à distance. Plusieurs échanges entre le CISSS, le Centre hospitalier universitaire de Québec et le radiologiste de Québec ont lieu, afin d'identifier une solution permanente permettant la lecture à distance. Monsieur Denis Lepage, qui assure le leadership, a mobilisé son équipe afin d'envoyer une personne à Québec pour procéder à l'implantation de la solution. Monsieur Jean-François Morin est alors parti de Baie-Comeau pour se rendre à Québec, afin de procéder personnellement au déploiement de la technologie. Madame Kathy Gosselin, notre experte en imagerie médicale basée à Fermont, a supporté sans relâche son collègue à Québec. Plusieurs autres membres de l'équipe, situés à différents endroits sur la Côte-Nord, ont apporté leur expertise essentielle à la mise en place de la solution, notamment messieurs Dany Bouchard, Gilles Létourneau et Frédéric Smith. Il est important de souligner également l'implication essentielle du service de l'imagerie de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire, un travail exceptionnel!

Je pourrais aussi parler du nombre de fois, difficilement calculable, qu'une personne ou une autre accepte de faire un quart de plus ou encore de déplacer son quart pour assurer le maintien des services. À vous tous merci. C'est ça le CISSS de la Côte-Nord, la force des équipes peu importe où elles se trouvent tout au long des 1 300 km de Côte. Aujourd'hui, je veux publiquement les remercier et je vous invite à faire de même.

Par ailleurs, comme je n'aurai probablement pas l'occasion de vous parler de nouveau d'ici la période des Fêtes, je vous souhaite, à vous et vos familles, le plus merveilleux des temps des Fêtes, sans COVID et surtout, sans tempête!

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2023-11-146

Attendu la demande de nomination de D^{re} Anne-Sophie Chénard, omnipraticienne, numéro de permis 05656, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Urgence, incluant échographie au département d'urgence (EDU); • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-88);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Anne-Sophie Chénard, omnipraticienne, numéro de permis 05656;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Urgence, incluant échographie au département d'urgence (EDU); • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une troisième lettre de recommandation;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-147

Attendu la demande de nomination de Dre Camille Genest, omnipraticienne, numéro de permis 05615, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs; • Hospitalisation en médecine de famille; • Hospitalisation en pédiatrie. Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patients en observation à l'urgence.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-91);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Camille Genest, omnipraticienne, numéro de permis 05615;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs; • Hospitalisation en médecine de famille; • Hospitalisation en pédiatrie. Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patients en observation à l'urgence.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-148

Attendu la demande de nomination de D^{re} Catherine Philibert, omnipraticienne, numéro de permis 05534, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs; • Hospitalisation en médecine de famille; • Hospitalisation en pédiatrie. Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patients en observation à l'urgence.
GMF-U et CLSC Lionel Charest	Prise en charge et suivi de patients en GMF-U

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-93);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de Dre Catherine Philibert, omnipraticienne, numéro de permis 05534;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs; • Hospitalisation en médecine de famille; • Hospitalisation en pédiatrie. Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patients en observation à l'urgence.
GMF-U et CLSC Lionel Charest	Prise en charge et suivi de patients en GMF-U

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-149

Attendu la demande de nomination de la Dre Élodie Tremblay, interniste, numéro de permis 04951, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Médecine interne, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation d'ECG, Holter et MAPA ; • Procédures techniques relatives à la médecine interne; • Épreuve d'effort (tapis roulant); • Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe Oncologie (chimiothérapie); <ul style="list-style-type: none"> • Échographie cardiaque (ultrasonographie)
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord	Médecine interne, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve d'effort (tapis roulant); • Consultations à l'urgence, en hospitalisation et clinique externe Oncologie (chimiothérapie).

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-95);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Élodie Tremblay, interniste, numéro de permis 04951;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Médecine interne, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation d'ECG, Holter et MAPA ; • Procédures techniques relatives à la médecine interne; • Épreuve d'effort (tapis roulant); • Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe Oncologie (chimiothérapie); <ul style="list-style-type: none"> • Échographie cardiaque (ultrasonographie)
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord	Médecine interne, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve d'effort (tapis roulant); • Consultations à l'urgence, en hospitalisation et clinique externe Oncologie (chimiothérapie).

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-150

Attendu la demande de nomination de D^{re} Ève-Marie Reneault, omnipraticienne, numéro de permis 05490, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Urgence, incluant échographie au département d'urgence (EDU); • Hospitalisation; • CHSLD et soins à domicile; • Dispensaires; • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-89);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Ève-Marie Reneault, omnipraticienne, numéro de permis 05490;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Urgence, incluant échographie au département d'urgence (EDU); • Hospitalisation; • CHSLD et soins à domicile; • Dispensaires; • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-151

Attendu la demande de nomination de D^{re} Gabrielle Picard, omnipraticienne, numéro de permis 03728, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de patients; • Urgence; • Hospitalisation; • CHSLD et soins à domicile; • Dispensaires; • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et urgence majeure; • Hospitalisation (médecine de famille, pédiatrie et soins intensifs); • Gériatrie / UCDG.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-86);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Gabrielle Picard, omnipraticienne, numéro de permis 03728;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de patients; • Urgence; • Hospitalisation; • CHSLD et soins à domicile; • Dispensaires; • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et urgence majeure; • Hospitalisation (médecine de famille, pédiatrie et soins intensifs); Gériatrie / UCDG.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-152

Attendu la demande de nomination de Dre Marie-Lee Bouchard, omnipraticienne, numéro de permis 05552, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure; • Clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence; • Échographie au département d'urgence (EDU).
GMF-U et CLSC Lionel-Charest	Prise en charge et suivi de patients en GMF-U

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-90);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Marie-Lee Bouchard, omnipraticienne, numéro de permis 05552;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;

- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure; • Clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence; • Échographie au département d'urgence (EDU).
GMF-U et CLSC Lionel-Charest	Prise en charge et suivi de patients en GMF-U

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-153

Attendu la demande de nomination de D^{re} Mélissa Montreuil, omnipraticienne, numéro de permis 05579, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure; • Clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence; • Échographie au département d'urgence (EDU).
CLSC Marie-Leblanc-Côté	Prise en charge et suivi de patients en CLSC

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-92);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Mélissa Montreuil, omnipraticienne, numéro de permis 05579;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure; • Clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence; • Échographie au département d'urgence (EDU).
CLSC Marie-Leblanc-Côté	Prise en charge et suivi de patients en CLSC

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-154

Attendu la demande de nomination de D^{re} Monica Stumpf, omnipraticienne, numéro de permis 04710, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs; • Hospitalisation en médecine de famille; • Hospitalisation en pédiatrie. Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patients en observation à l'urgence.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-94);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Monica Stumpf, omnipraticienne, numéro de permis 04710;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs; • Hospitalisation en médecine de famille; • Hospitalisation en pédiatrie. Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patients en observation à l'urgence.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-155

Attendu la demande de nomination de D^r Shi Rui Ye, omnipraticien, numéro de permis 04506, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Urgence, incluant échographie au département d'urgence (EDU); • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical; • Praticien indépendant en EDU.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-87);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^r Shi Rui Ye, omnipraticien, numéro de permis 04506;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Urgence, incluant échographie au département d'urgence (EDU); • Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical; • Praticien indépendant en EDU.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations – Membres associés

Résolution 2023-11-156

Attendu la demande de nomination de D^{re} Julie Desjardins, pédopsychiatre, numéro de permis 20343, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Pédopsychiatrie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Clinique externe; • Hospitalisation brève; • Pédopsychiatrie légale; • Couverture de la garde en pédopsychiatrie.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-102);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Julie Desjardins, pédopsychiatre, numéro de permis 20343;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Pédopsychiatrie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Clinique externe; • Hospitalisation brève; • Pédopsychiatrie légale; • Couverture de la garde en pédopsychiatrie.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-157

Attendu la demande de nomination de D^{re} Laïla Popescu, omnipraticienne, numéro de permis 97018, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	• Psychiatrie (examens physiques et garde en disponibilité)

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-101);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Laïla Popescu, omnipraticienne, numéro de permis 97018;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	• Psychiatrie (examens physiques et garde en disponibilité)

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-158

Attendu la demande de nomination de D^r Michel Nantais, chirurgien général, numéro de permis 88232, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	• Chirurgie générale (assistance opératoire seulement)

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-105);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D^r Michel Nantais, chirurgien général, numéro de permis 88232;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	• Chirurgie générale (assistance opératoire seulement)

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-159

Attendu la demande de nomination de D^{re} Laurence Blanchet, dentiste, numéro de permis 17221, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CMS de la Minganie CMS de Fermont CLSC de Blanc-Sablon CLSC de Kégaska CLSC de La Tabatière CLSC de Tête-à-la-Baleine CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd	• Médecine dentaire, incluant la garde

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-103);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Laurence Blanchet, dentiste, numéro de permis 17221;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CMS de la Minganie CMS de Fermont CLSC de Blanc-Sablon CLSC de Kégaska CLSC de La Tabatière CLSC de Tête-à-la-Baleine CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine dentaire, incluant la garde

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-160

Attendu la demande de nomination de D^r Adam Maltais, dentiste, numéro de permis 15215, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord aux installations et avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CMS de la Minganie CMS de Fermont CLSC de Blanc-Sablon CLSC de Kégaska CLSC de La Tabatière CLSC de Tête-à-la-Baleine CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine dentaire, incluant la garde

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-104);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Adam Maltais, dentiste, numéro de permis 15215;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 novembre 2023 au 30 juin 2025:

Installation(s)	Privilèges
CMS de la Minganie CMS de Fermont CLSC de Blanc-Sablon CLSC de Kégaska CLSC de La Tabatière CLSC de Tête-à-la-Baleine CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine dentaire, incluant la garde

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Renouvellement de privilèges

Résolution 2023-11-161

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification du dossier professionnel par le comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation de la cheffe de département concerné;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-106);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la D^{re} Mélanie Lapierre, omnipraticienne, numéro de permis 13339, à titre de membre actif aux installations et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Chirurgie mineure Planning familial, incluant IVG Obstétrique Service de médecine ambulatoire incluant médecine de jour et cliniques externes Médecine d'urgence, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure • Clinique médicale de relance ou suivi d'urgence. Hospitalisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation aux soins intensifs • Hospitalisation en médecine de famille • Hospitalisation en pédiatrie
CLSC de Sept-Îles	Soins à domicile, incluant couverture de la garde en soins à domicile <ul style="list-style-type: none"> • Santé publique et médecine préventive (médecine scolaire)
CHSLD de Sept-Îles	CHSLD/Soins prolongés incluant la garde en soins de longue durée <ul style="list-style-type: none"> • Soins palliatifs incluant couverture de la garde en soins palliatifs

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant son renouvellement de privilèges à titre de membre actif;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ);
- **Que** ce renouvellement soit valide jusqu'au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Modifications de privilèges

Résolution 2023-11-162

Attendu la demande formulée par la D^{re} Ngoc Nga Nguyen, dentiste, numéro de permis 94744, membre actif à l'installation de la Basse-Côte-Nord, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « médecine dentaire en CHSLD »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef régional du département chirurgie;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-100);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Ngoc Nga Nguyen, dentiste, numéro de permis 94744, afin de faire l'ajout qui suit :

Installation(s)	Privilèges
<ul style="list-style-type: none"> – Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord – CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd 	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine dentaire en CHSLD

- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 novembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-163

Attendu la demande formulée par le Dr Félix Fontaine, omnipraticien, numéro de permis 19514, membre actif à l'installation de la Minganie, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « EDU »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du cogestionnaire médical de l'installation de la Minganie;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-98);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du Dr Félix Fontaine, omnipraticien, numéro de permis 19514, par l'ajout de privilèges en « EDU »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 novembre 2023;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-164

Attendu la demande formulée par le Dr Jean-Sébastien Otis-Carrasqueira, omnipraticien, numéro de permis 20664, membre actif à l'installation de Sept-Îles, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « EDU »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable de la cheffe de département de l'installation de Sept-Îles;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-99);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du Dr Jean-Sébastien Otis-Carrasqueira, omnipraticien, numéro de permis 20664, par l'ajout de privilèges en « EDU »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 novembre 2023;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Changement de statut

Résolution 2023-11-165

Attendu la demande formulée par M. Jean-François Cabot, pharmacien, no de permis 040312, membre actif, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé;

Attendu les dispositions du 3e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-96);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de M. Jean-François Cabot, pharmacien, n° de permis 040312, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 15 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-166

Attendu la demande formulée par M^{me} Suzanne Godin, pharmacienne, n° de permis 091201, membre actif, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé;

Attendu les dispositions du 3e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 octobre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-97);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de M^{me} Suzanne Godin, pharmacienne, n° de permis 091201, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 15 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Démissions

Résolution 2023-11-167

Attendu la démission de la D^{re} Andrée Ann Pelletier, microbiologiste-infectiologue et membre associé, par lettre reçue le 3 octobre 2023 et confirmant la fin de sa pratique au CISSS du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-107);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Andrée Ann Pelletier, microbiologiste-infectiologue, numéro de permis 20278, à compter du 3 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-11-168

Attendu la démission du D^r Jean-François Vachon, psychiatre et membre actif, par lettre reçue le 30 octobre 2023 et confirmant la fin de sa pratique le même jour;

Attendu que le délai de soixante jours n'est pas respecté (art. 254, LSSSS), mais que considérant les éléments transmis, le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) et le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ont recommandé un avis favorable au conseil d'administration;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-115);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Jean-François Vachon, psychiatre, numéro de permis 87008, à compter du 30 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

9.1.7. Chefferie par intérim du service clinique de l'urgence de l'Hôpital Le Royer

Résolution 2023-11-169

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu l'avis favorable des membres du service clinique de l'urgence lors de leur rencontre;

Attendu les recommandations du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-84);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la D^{re} Stéphanie Thibault, numéro de permis 15481, à titre de cheffe par intérim du service clinique de l'urgence de l'Hôpital Le Royer à compter du 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

9.1.8. Chefferie du service de pédopsychiatrie

Résolution 2023-11-170

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-85);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Manon Charbonneau, numéro de permis 87185, à titre de cheffe du service clinique de pédopsychiatrie, et ce, en date du 10 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

9.1.9. Chefferie régionale du département régional d'imagerie médicale

Résolution 2023-11-171

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la désignation de D^{re} Marie Julien en date du 28 septembre 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-83);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la D^{re} Marie Julien, numéro de permis 01669, à titre de cheffe régionale du département d'imagerie médicale (radiologie diagnostique), à compter du 28 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail (G1-252-020) – Révision

Résolution 2023-11-172

Attendu que cette politique vise à développer une culture de prévention et de promotion de la santé et du bien-être des personnes au travail;

Attendu que cette politique permet la mise en œuvre de mesures pour favoriser un climat sain et sécuritaire;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour de la politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail, portant le numéro G1-252-020, comme présentée.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail - Révision

Résolution 2023-11-173

Attendu que toute personne a droit à un milieu de travail sain, empreint de civilité et exempt de toute forme de harcèlement et de violence;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord s'engage à promouvoir la civilité, le respect et la résolution des situations conflictuelles dans les relations entretenues sur ses lieux, et ce, en conformité avec les valeurs organisationnelles ainsi que le code d'éthique en vigueur;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour de la politique promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail, portant le numéro G1-252-008, comme présentée.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Cadre de gestion régional du Programme de soutien aux organismes communautaires – Côte-Nord

Résolution 2023-11-174

Attendu que le Cadre de gestion ministériel du programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale était disponible en 2020 et le Cadre normatif du PSOC est disponible depuis le 1^{er} avril 2023;

Attendu que le Cadre de gestion régional vient compléter et préciser l'application régionale des normes et exigences du PSOC;

Attendu que l'écriture du Cadre de gestion régional a été réalisée en concertation avec la Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord et trois représentants des organismes communautaires;

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le Cadre de gestion régional du PSOC de la Côte-Nord tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Politique sur le consentement de l'utilisateur à recevoir des soins et services

Résolution 2023-11-175

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit se doter d'une politique sur le consentement aux soins et services;

Attendu que la nouvelle politique répond aux obligations du CISSS en lien avec les normes et standards et déontologie de la pratique clinique;

Attendu que la nouvelle politique répond aux exigences d'Agrément Canada en matière de services centrés sur l'utilisateur ainsi que sur la pertinence d'encadrer la pratique lorsqu'un utilisateur est incapable de donner son consentement éclairé;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique sur le consentement de l'utilisateur du CISSS de la Côte-Nord telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

11.5. 40^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Résolution 2023-11-176

Attendu le dépôt de la candidature suivante à la 40^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- **La création des coordonnateurs de territoire** dans le domaine « Valorisation et mobilisation des ressources humaines.

Attendu que le jury d'établissement s'est réuni le 13 novembre dernier afin d'examiner la candidature déposée et celui-ci confirme qu'elle répond aux règles d'admission;

Il est proposé et appuyé :

- **De présenter** le projet intitulé *La création des coordonnateurs de territoire* à la 40^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

11.6. Règles de fonctionnement du comité ressources humaines (G1-251-014) – Mise à jour

Résolution 2023-11-177

Attendu la mise à jour du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord touchant la composition du comité ressources humaines;

Attendu que les modifications proposées sont approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par le comité ressources humaines;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** les règles de fonctionnement du comité ressources humaines G1-251-014 du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord tel que révisées.

Adopté à l'unanimité.

11.7. Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Mise à jour

Résolution 2023-11-178

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'acceptation de la mise à jour du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens par l'assemblée générale régulière des membres le 26 octobre 2023 (résolution AG-CMDP-2023-5);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption de la mise à jour du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Adopté à l'unanimité.

11.8. Bail de location – 846, rue Bossé à Baie-Comeau

Résolution 2023-11-179

Attendu les obligations découlant de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les obligations découlant du Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences, pour les locations de 10 ans et plus et nécessitant des financements de moins de 5 000 000 \$;

Attendu le règlement G1-251-008 stipulant que le conseil d'administration doit autoriser et mandater la personne signataire d'un bail de location impliquant le CISSS de la Côte-Nord;

Attendu que la demande d'autorisation pour la signature du bail de location est en cours de traitement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et nécessite l'approbation du conseil d'administration;

Attendu que l'ensemble des travaux liés au projet sont complétés et que le point de service est en activité depuis 1 an;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** la présidente-directrice générale et le MSSS à signer le bail de location de 10 ans et plus et de moins de 5 000 000 \$, suivant les approbations ministérielles, et tous les documents permettant la conclusion de la location du 846, rue Bossé, à Baie-Comeau.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapports des comités

12.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 9 novembre 2023, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Voici les sujets abordés lors de la rencontre du 14 septembre :

- Discussion – Futurs mandats du CGÉ;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 20 septembre 2023;
- Analyse – Candidatures au siège n° 5 – Expertise en organismes communautaires;
- Résultats du sondage d'évaluation des séances du conseil d'administration du 17 mai et 14 juin 2023;
- Évaluation annuelle du conseil d'administration;
- Délégation de la présidente-directrice générale aux séances des comités du conseil d'administration.

12.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 31 octobre 2023. La présidente du comité, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Graduation des infirmières diplômées hors Canada (IDHC) de Sept-Îles;
- Relations de travail : Négociation, services essentiels;
- Développement organisationnel, formation et mieux-être
- Modification des règles de fonctionnement du comité ressources humaines.

12.3. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 1^{er} novembre 2023, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 18 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 13 septembre 2023, 16 recommandations ont été complétées au 1^{er} novembre 2023 et 85 dossiers en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
 - Suivi du procès-verbal du 13 septembre :
 - Suivi des plaintes pour les services de laboratoire.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Pompe volumétrique;
 - Réflexion nouvelle formule CVQ.

12.4. Comités des usagers

La semaine nationale des droits des usagers est présentement en cours, soit du 12 au 18 novembre 2023, sous le thème « Les comités des usagers partout au Québec : c'est gagnant ». Au cours de cette semaine, les comités des usagers iront à la rencontre des usagers, de la population dans les différentes installations du CISSS de la Côte-Nord. C'est une belle occasion pour les membres des comités d'échanger avec les usagers, afin de les informer de leurs droits et également de faire connaître les comités. En lien avec le thème « Les comités des usagers partout au Québec : c'est gagnant », le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, a confirmé le 9 novembre dernier en commission parlementaire que les comités de résidents et les comités des usagers existants au moment de l'adoption du projet de loi 15 seront tous reconduits. Nous nous réjouissons de cette annonce, affirme M. Porlier, et nous remercions le ministre de la Santé pour son ouverture à reconnaître l'importance de nos comités pour les usagers. Une certaine inquiétude persistait depuis le dépôt du projet de loi 15 en mars 2023, alors cette bonne nouvelle va assurément rassurer les membres de nos comités, et également leur permettre de se concentrer sur leurs mandats. Monsieur Porlier termine en souhaitant à tous une bonne semaine nationale des droits des usagers.

12.5. Comité de vérification

Le comité de vérification ne s'est pas réuni le 14 novembre tel que prévu, puisqu'il n'y avait aucun élément nouveau nécessitant une réunion.

12.6. Fondations du CISSS de la Côte-Nord

Monsieur Benoit Méthot, membre du conseil d'administration représentant des Fondations, fait état des nouveautés dans les diverses fondations du CISSS :

Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiens (Haute-Côte-Nord) :

- Acceptation d'une demande pour 2 scanners de vessie (bladder scan) pour les soins à domicile.
- Collecte de dons en prévision du tirage d'un panier de Noël le 20 décembre.

Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan (Baie-Comeau) :

- Mise en place de « Mon mois pour la fondation » qui se veut une activité récurrente ou différentes entreprises s'engagent à remettre un montant d'argent pour chaque produit déterminé vendu durant le mois (ex. : Greco a remis 1 \$ pour chaque pita et brochette de poulet vendu sur le dîner en septembre. Octobre : Pêcheries Manicouagan et Crêperie de la reine; Novembre : Pêcheries Manicouagan).
- Remise de 2 vélos au Pavillon Jeunesse de Baie-Comeau.
- Campagne « Les lumières de la santé 2023 ». Vente de luminaires en cours. L'illumination du sapin devant l'Hôpital Le Royer se fera le 25 novembre à 16 h.
- Remise de sacs d'école et d'un chèque de 1000 \$.
- Lancement du « Recyclo-dons » avec AIM recyclage où les revenus provenant des dons de métaux de la population iront à la fondation.
- Lancement du « Café santé de la fondation » pour la vente de café en collaboration avec le Manoir du café (disponible en ligne, à la fondation et au Manoir du café).
- Grand Bal 2024 (10 février 2024): Présidence d'honneur: Valérie Gaudet et Éric Durand du IGA Baie-Comeau. Billets en vente le 22 novembre.

Fondation régionale Hôpital Sept-Îles (Sept-Îles) :

- Association à la campagne des biscuits sourires Tim Horton dans la grande région de Sept-Îles (11-19 novembre). Confection, vente et distribution dans les entreprises de la région par la Fondation et bénévoles du Club Lions.
- Service de accompagnement « Opération Nez Rouge » pour les soirées des fêtes (1-22 décembre, du jeudi au samedi). Recrutement des équipes de bénévoles-raccompagneurs en cours.
- Campagnes « L'apéro dans ton frigo » (2 à 4 personnes) et « L'apéro direct au bureau autour de ton îlot » (8 à 10 personnes) est en prévente pour livraison du 22 nov. au 22 déc.
- Lancement de la 20^e édition de la Loto-fondation en novembre. Plus de 50 000 \$ en crédit-voyage à gagner.

Fondation du Centre de santé de la Minganie (Havre-Saint-Pierre)

Les informations portant sur la Fondation du Centre de santé de la Minganie seront transmises lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

Fondation du Docteur Camille-Marcoux (Basse-Côte-Nord) :

Les informations portant sur la Fondation du Centre de santé de la Minganie seront transmises lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

13. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

15. Clôture de la séance

Résolution 2023-11-180

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 novembre 2023 à 18 h.

Adopté à l'unanimité.



Ginette Côté
Présidente par intérim



Manon Asselin
Secrétaire